

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.64 Vœu relatif à la refonte d'Affelnet

Le Conseil de Paris,

Vœu de l'exécutif

Considérant les vœux déposés par les groupes Paris en Commun, Génération-s, écologiste de Paris, communiste et citoyen, Changer Paris ;

Considérant la mise en place de la procédure d'affectation des élèves de seconde sur la base du logiciel Affelnet en 2008 pour favoriser la mixité scolaire et lutter contre la ségrégation sociale des lycées publics ;

Considérant que la dynamique interne du système d'affectation choisi, structuré autour de quatre districts, a conduit à mettre en place de facto des lycées de niveau » au sein de chaque district au détriment de la mixité sociale et de la réussite pour tous ;

Considérant les dysfonctionnements constatés à la rentrée 2020, avec près de 670 élèves non affectés après le premier tour d'Affelnet et plus de 260 élèves sans affectation au 1^{er} septembre 2020, générateurs d'anxiété pour les élèves et les familles concernés ;

Considérant l'impératif de garantir à chaque collégien ayant passé sa scolarité dans les collèges publics parisiens une place dans un lycée public parisien ;

Considérant le constat partagé, en particulier par les fédérations des parents d'élèves de la nécessité de modifier cette procédure d'affectation des élèves de troisième en seconde ;

Considérant la nécessité de garantir l'accès à la réussite éducative à chaque élève parisien où qu'il habite à Paris, ce qui implique le droit pour chacun.e d'accéder à des établissements qui favorisent cette réussite ;

Considérant le constat scientifiquement établi que ce sont bien les inégalités sociales qui conditionnent l'essentiel de la réussite éducative, plus que le mérite individuel ;

Considérant, en conséquence, la nécessité d'infléchir les dynamiques de polarisation extrême en matière de réussite entre les établissements, en particulier les lycées, et le sentiment induit, dans certains quartiers, d'une impossibilité à accéder à une éducation de qualité ;

Considérant la refonte de la procédure d'affectation en lycée général et technologique engagée par l'académie de Paris pour ta rentrée 2021 ;

Considérant que le succès de toute réforme repose en grande partie sur une bonne information des élèves et des familles, afin que chacun en appréhende bien les enjeux, et que de nouveaux dysfonctionnements se substituent aux anciens ;

Considérant l'inquiétude exprimée par certains parents d'élèves sur la refonte d'Affelnet ,

Considérant par ailleurs la baisse continue constatée ces dernières années des moyens affectés aux collèges (DHG), avec la perte de 800 heures en 2 ans, alors même que les effectifs sont en hausse,

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe et la diminution des heures en SEGPA, et les heures d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc ;

Considérant que 2nd degré ne peut être le réservoir des moyens qui seraient alloués au 1^{er} degré, alors même que la crise sanitaire que nous traversons montre bien l'attention soutenue que nous devons porter aux jeunes collégiens dans ce contexte qui les fragilise.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- le rectorat continue et approfondisse le dialogue avec les d'élèves sur la réforme de la procédure d'affectation des collégiens en classe de seconde en lycée général et technologique ;
- le rectorat soit invité à présenter cette réforme à la prochaine réunion de la 6^e commission du Conseil de Paris ;
- le rectorat s'assure que tous les élèves de troisième et leur famille bénéficient d'une information claire sur la nouvelle procédure et soient accompagnés dans la formulation de leurs vœux, et qu'un accompagnement spécifique soit mis en place dans les collèges REP
- la nouvelle procédure soit évaluée à la rentrée 2021 à partir d'indicateurs sur la mixité scolaire, la satisfaction des vœux des élèves et sur la non-affectation des élèves ;
- la dotation horaire globale dans le 2nd degré soit renforcée afin de prendre en compte la réalité des effectifs.